

La 113^{ème} Assemblée de l'UIP s'est prononcée sur les catastrophes naturelles, les migrations et le développement, le rôle des parlements et des médias et l'importance de la société civile

Les 550 parlementaires venus de 130 pays, qui ont assisté à la 113^{ème} Assemblée de l'UIP qui s'est tenue à Genève du 17 au 19 octobre 2005, ont adopté quatre résolutions, dont une concernant le rôle des parlements en matière de prévention des catastrophes naturelles, de reconstruction et de protection des groupes vulnérables. Ils ont exprimé leur solidarité avec les populations et les collectivités touchées par des catastrophes naturelles, en particulier celles victimes du séisme dévastateur qui a frappé l'Asie du Sud le 8 octobre 2005.

Les élus ont affirmé la nécessité de mettre en place une stratégie internationale efficace de prévention des catastrophes, ainsi que de fournir des efforts résolus pour faciliter les activités de sauvetage, de secours, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe.

Les législateurs présents à Genève ont engagé tous les parlements membres de l'UIP et les organisations internationales concernées à envisager de créer des bases de données sur les ressources humaines et matérielles dont les pays disposent pour faire face efficacement aux catastrophes naturelles et ont demandé "aux parlements qu'ils interviennent auprès de leur gouvernement pour qu'ils renforcent les capacités, grâce à la mise en place de système d'alerte rapide, à la création de centres d'évacuation et à l'adoption de mesures de prévention des catastrophes pour faciliter l'établissement de mécanismes de notification des catastrophes rapides et efficaces".

Information impartiale et terrorisme

A Genève, les représentants des parlements membres de l'UIP et de la communauté parlementaire - forte de quelques 40'000 élus - ont également attiré l'attention sur le rôle des parlements et des médias pour que le public ait une "information impartiale, exacte et vérifiable".

Dans une résolution adoptée à l'unanimité, les membres de l'UIP rappellent la nécessité de lutter contre le terrorisme international "danger pour la stabilité politique et sociale des Etats" et la nécessité de conclure une convention comprenant une définition du terrorisme.

Rappelant qu'aucune cause ne peut justifier le recours au terrorisme, crime contre l'humanité, les parlementaires membres de l'UIP ont souligné le rôle crucial du Parlement en adoptant les lois nécessaires pour prévenir et éviter les conflits armés et le terrorisme, mais aussi la coopération internationale des parlements du monde dans ce domaine.

Comment favoriser une couverture impartiale, exacte et vérifiable des conflits armés et du terrorisme par les médias tout en limitant le profit que les terroristes peuvent tirer d'une publicité effrénée ? La 113^{ème} Assemblée de l'UIP demande aux parlements d'étudier la question "en consultation avec les médias" et de prendre les mesures législatives appropriées. La résolution de l'UIP affirme le rôle des médias et la liberté de la presse -- "un pilier de la démocratie" -- et son rôle dans la vie démocratique, mais souligne que cette forme d'expression n'est pas "un droit absolu qui puisse justifier l'incitation à la haine, au racisme, à la xénophobie et à la violation des droits de l'homme".

L'Assemblée de l'UIP invite les parlementaires du monde entier à s'assurer que leurs gouvernements s'acquittent eux aussi de leur responsabilité de diffuser des "informations impartiales, exactes et vérifiables au sujet d'incidents mettant en cause terrorisme ou conflits armés".

Migration et développement

La 113^{ème} Assemblée de l'UIP a aussi adopté une résolution qui demande aux gouvernements, en coopération avec la communauté internationale, d'intensifier les efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, contribuant ainsi à l'élimination des situations qui contraignent à l'émigration, comme la pauvreté, les effets néfastes des activités humaines sur l'environnement, le non-respect du droit international, la persistance de subventions agricoles, le manque d'aide publique au développement et les carences en matière de gouvernance et de primauté du droit.

Elle invite les parlements à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre "de politiques sur les migrations traitant des mouvements migratoires circulaires et transnationaux, afin que le capital financier, humain et social constitué à l'étranger bénéficie au pays d'origine".

Les participants à la 113^{ème} Assemblée demandent aux parlements "de veiller à ce que la gestion des migrations soit coordonnée au niveau national entre les ministères compétents et autres administrations et institutions", et invitent les gouvernements à s'attaquer, avec le concours de la communauté internationale, à la migration des travailleurs qualifiés - exode des cerveaux - en raison de son incidence sur les perspectives de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernent la santé et l'éducation, et à étudier la possibilité aux niveaux bilatéral et multilatéral, de créer des mécanismes d'indemnisation financière ou d'aide au développement".

Les problèmes rencontrés par les migrants au niveau mondial ont une triple dimension : politique, qui reconnaît à ces groupes le caractère de minorité ayant des droits d'expression et de participation; économique, pour que leur contribution à la croissance économique des pays d'accueil soit prise en compte; et culturelle, pour qu'ils contribuent à la création de nouveaux modèles de socialisation et d'expression.

L'importance de la société civile

La 113^{ème} Assemblée de l'UIP s'est également penchée sur l'importance de la société civile et autres assemblées démocratiquement élues qui contribue non seulement à l'éradication de la pauvreté, mais permet aussi aux plus pauvres de prendre part à la vie démocratique normale de leur pays et, ce faisant, renforce la diversité et la crédibilité de la représentation politique et affermit la légitimité des institutions et processus démocratiques. Elle appelle les parlements à soutenir les efforts des ONG pour intensifier la lutte contre la pauvreté, afin que tous les peuples bénéficient de possibilités concrètes de participer au développement de la société civile.

La résolution de l'UIP estime que le pluralisme politique et social peut assurer à tous les citoyens la jouissance des libertés et des droits fondamentaux. Elle invite parlements et gouvernements à promouvoir une interaction constructive avec leurs sociétés civiles respectives pour renforcer au maximum le caractère participatif de leur démocratie, notamment en utilisant efficacement les technologies de l'information, en comblant le fossé numérique entre régions et en faisant participer les organisations de la société civile aux processus budgétaires tenant compte des besoins des deux sexes. Sans oublier de mettre en œuvre des projets propres à faciliter la participation du public et l'éducation des jeunes.

Nouveaux membres de l'UIP

Lors de cette 113^{ème} Assemblée, le Conseil directeur de l'UIP a réaffilié les parlements de la République dominicaine et de Madagascar et a affilié le parlement des Maldives. Il a en outre suspendu le parlement de la Mauritanie.

Droits de l'homme en Erythrée

Le Conseil directeur a également approuvé le Rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires qui a évoqué, entre d'autres, le cas concernant des parlementaires arrêtés en Erythrée pour avoir publié une lettre ouverte appelant à une réforme démocratique par des voies pacifiques et légales. Depuis, personne ne les a vus et aucune charge n'a été retenue contre eux. Face à une telle situation, le Comité, comme d'ailleurs la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ne peut que constater que ces parlementaires sont victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux, et réclamer leur libération immédiate. (Le Rapport public du Comité est disponible auprès du Secrétariat de l'UIP).

Fondée en 1889 et basée à Genève, l'UIP, doyenne des organisations politiques internationales, compte désormais 143 parlements nationaux affiliés et sept assemblées parlementaires régionales associées. L'organisation mondiale des parlements dispose d'un Bureau à New York en tant qu'observateur permanent auprès de l'ONU.

Contact : Mme Luisa Ballin, Chargée de l'Information de l'UIP. Tél. portable +41 79 649 71 45 ou +41 22 919 41 16/50/27. Courrier électronique lb@mail.ipu.org ou cbl@mail.ipu.org ou postbox@mail.ipu.org

Site internet de l'UIP www.ipu.org